

que, restant dans leur devoir, ils étaient assurés que le roi établirait sa demeure en leur ville, la rendrait la capitale de son royaume, l'enrichirait d'un parlement, et lui donnerait tout ce qu'il serait contraint d'ôter aux autres villes rebelles; que pour lui il louait Dieu de ce qu'il ne savait ce que c'était que Ligue et Sainte Union, ni d'autre parti que celui de son roi, dans lequel il était résolu de mourir. Après cette ferme déclaration on le pria de se tenir en sa maison jusqu'à la venue du duc de Nemours.

Le dimanche suivant on fit tenir les trente-six penons de la ville sous les armes, chacun dans son quartier; deux échevins, suivis du secrétaire de la ville, revêtus de leurs robes violettes, montèrent à cheval et parcoururent tour à tour les penons dans toute la ville, en chacun desquels lecture fut faite à haute voix de la formule du serment, après laquelle le peuple levait la main et jurait de l'observer. Tous ces excès indignaient quelques sages citoyens qui, ne voulant paraître approuver par leur présence et participer aux emportemens de ce peuple qu'ils n'avaient pu retenir, se retirèrent volontairement de la ville. Il y en eut d'autres qui, liés par des intérêts de famille, ou attachés par leurs charges à des compagnies dont le plus grand nombre avait pris parti, n'eurent pas la fermeté de s'opposer à la mauvaise cause, et, par une timide condescendance cédèrent au temps et aux circonstances, malgré l'inclination qui les portait à rester fidèles; mais ces derniers, par une prudente dissimulation, devinrent enfin les libérateurs de leur patrie.

Les douze conseillers-échevins qui formaient alors le corps consulaire, étaient: Jacques d'Aveine, trésorier; Nicolas de Chapponnay, sieur de l'Isle, Jean de Laigue, François Guerrier, sieur de Jons, Claude Pocolot, Michel de Pures, Louis Prost, Jean Yvernoiseau, dit de Tolose, Antoine Tête, François Platet, Jean Charbonnier et Antoine Charrier. On ne sait pas lesquels de ceux-là furent par une glorieuse distinction éloignés des affaires de l'Hôtel-de-Ville; il ne paraît pas même qu'on en ait nommé d'autres pour les remplacer.

Il faut rendre quelque justice aux Lyonnais, s'il est permis de le faire dans de semblables circonstances; les choses s'y passèrent avec plus de modération qu'ailleurs; le peuple ne s'y livra à aucun excès; et l'on n'y vit point, comme dans la capitale, la sacrée personne du roi profanée par les malédictions, ni ses images exposées au mépris et à l'insulte publique. Le sang des plus fidèles citoyens n'y fut point répandu comme dans la capitale du Languedoc. Le peuple, satisfait, pourvu qu'il mit sa religion en sûreté, ne voulut pas même permettre qu'on supprimât le nom du roi, et dans le temps même qu'il le privait de ses droits, il voulut lui en conserver le titre.

Le roi reçut un déplaisir extrême de la perte de cette ville, dont il faisait cas comme d'un asile sûr et d'une dernière ressource contre la rébellion de tout le reste du royaume; il eut peine à se persuader que les mêmes sujets qui, peu auparavant lui avaient envoyé une députation pour le prier de se retirer en leur ville, eussent sitôt changé de conduite, et ne put s'empêcher de dire à Dunes, frère